

Les carnets noirs des centres fermés

N°11 - Mai 2012



SORTIR DES CENTRES

BIENVENUE EN ABSURDISTAN

A peine nommée, Maggie De Block, nouvelle responsable du portefeuille Asile et Migration, annonçait qu'elle allait proposer au gouvernement d'utiliser une « carte bleue » pour faire venir en Belgique des travailleurs de l'étranger...

Ceci me rappelle les déclarations du président de la fédération patronale belge qui disait, il y a quelque temps : « nous avons besoin de trois cent mille nouveaux travailleurs en Belgique, nous devons régulariser la situation de tous les sans-papiers vivant sur le territoire, et ceci ne sera pas suffisant... ».

Ces dernières années, la question du travail dans le dossier « immigration » a ouvert une série de portes de façon inattendue. Comme par exemple, la campagne d'affiliation pour les travailleurs sans papiers menée par les deux plus grands syndicats du pays - FGTB et CSC, dans les différentes régions du pays. Des milliers des personnes ont ainsi obtenu de la part des organisations syndicales une reconnaissance en tant que travailleur, une richesse pour la Belgique et non une menace !

La Belgique fait venir des travailleurs de l'étranger pour subvenir à ses besoins en main-d'œuvre : la liste

des métiers en pénurie est sans fin. Il suffit d'aller jeter un coup d'œil sur les sites des ministères régionaux de l'emploi : ils cherchent des infirmières, des jardiniers, des soudeurs, des coiffeuses, etc.

Yvan Mayeur, président du CPAS de Bruxelles et du SAMU Social, avait accepté, il y a quelques années, le déplacement de trois cent infirmières bulgares en Belgique pour couvrir la pénurie des hôpitaux... Mais la question qu'on peut se poser est de savoir pourquoi faire venir des gens de l'étranger, alors qu'il y a des infirmières, des coiffeuses, des soudeurs ici... Pourquoi ne pas leur permettre enfin et après tant d'années de vivre dignement ?

Régulariser les travailleurs sans-papiers permettrait de trouver des solutions à différents niveaux de la situation socio-économique que nous traversons.

Dans un premier temps, cette solution ferait rentrer dans les caisses de la sécurité sociale des sommes d'argent qui sont aujourd'hui perdues dans la nature. Deuxièmement, la régularisation permettrait de lutter

contre l'exploitation via le travail « au noir ». Troisièmement, elle éliminerait la concurrence déloyale entre travailleurs de première zone et de seconde zone, ou travailleurs mal payés et travailleurs pas payés du tout... L'argumentaire est vaste mais en politique, il n'y a pas que la raison ou la logique qui compte. Il y a aussi le climat d'insécurité permanent, qui permet de rassurer une population endoctrinée et de se faire élire aux prochaines élections, peu importe les conséquences !

Récemment j'ai rencontré Malika, qui vit en Belgique depuis 11 ans. Son parcours est incroyable, mais malgré toutes ses tentatives pour sortir de l'esclavage moderne, elle a reçu un nouvel Ordre de Quitter le Territoire. La raison invoquée cette fois-ci par l'administration ? Il lui manque 45 centimes pour atteindre le salaire nécessaire à la délivrance d'un permis... Elle sera probablement expulsée dans un pays qu'elle ne connaît plus, rejetée comme une indésirable aux yeux de tous...

Qui a dit que l'absurde ne tuait pas... ?

Oscar Flores

SOMMAIRE

Dossier : Sortir des centres

04. La logique des centres fermés

08. Le « retour volontaire »

13. Maggie débloque... un budget

14. Humaniser l'inhumain ?
Faites *mère* !

18. Témoignage

19. Expulsion collective du 6 mars

20. Questions parlementaires

23. CRER News

Les *carnets noirs des centres fermés* sont une revue consacrée à la politique migratoire et aux centres de rapatriement pour étrangers produite par la CRER (Coordination contre les rafles, les expulsions et pour la régularisation). C'est un outil de sensibilisation à l'incohérence et à l'insuffisance de l'action publique en matière de migration.

LA LOGIQUE DES CENTRES FERMÉS

LA PRIVATION DE LIBERTÉ NE DEVRAIT ÊTRE APPLIQUÉE QU'EN DERNIER RECOURS ELLE SEMBLE POURTANT DICTÉE PAR D'AUTRES RÈGLES

Depuis quelques années, des militants de la CRER rendent régulièrement visite à des personnes enfermées au 127bis. Au cours de l'année 2011, nous avons ainsi fait la connaissance de près de 80 personnes qui ont séjourné en centre fermé avant d'être expulsées, libérées ou transférées. Nous connaissons les circonstances de sortie (parfois partiellement) de 72 d'entre-elles. Pour quelles raisons ces personnes sont-elles sorties ? Nos chiffres font-ils écho aux chiffres officiels de l'Office des Etrangers ?

Plus d'une personne enfermée sur trois sera libérée

Parmi les personnes que nous avons rencontrées, 28% ont été expulsées vers leur pays d'origine après 1, 2, 3, parfois 8 tentatives toujours plus violentes et humiliantes. Les « cas Dublin »¹ reconduits à la frontière du pays européen compétent pour leur



demande d'asile et les reconduites à la frontières par voie terrestre² représentaient près de 31% des personnes rencontrées. Les retours volontaires assistés en concernaient 4%. Mais 38% de ces personnes ont finalement été libérées ! Avec pour moitié d'entre-elles un ordre de quitter le territoire dans un délai plus ou moins long, et pour un quart d'entre-elles un statut de séjour légal

(demandeur d'asile ou réfugié)³. Plus d'une personne sur 3 passe donc par la case centre fermé... pour rien !

L'Office des Etrangers indique dans son rapport d'activités 2010 (SPF 2011) que 68% des 6.553 personnes détenues en centre fermé au cours de l'année 2010 ont été éloignées du territoire belge. Mais ce chiffre ne fait pas de distinction entre les centres, ni



entre les catégories d'éloignements : rapatriements, refoulements et reconduction à la frontière. Les chiffres détaillés par centre indiquent un taux de libération de 0% pour le centre INAD de l'aéroport de Zaventem, 27% pour le centre 127bis, 37% pour les centres de Merksplas et de Bruges, et 40% pour le centre de Vottem. Le rapport de Perrin (2010) analysant les statistiques détaillées des centres montre quant à lui que les expulsions vers un pays d'origine représentent entre 24% (centre INAD) et 84% (centre de Vottem) du total des éloignements.

Libéré, et après ?

4 des personnes rencontrées ont été libérées avec le statut de demandeur d'asile. Ont-elles alors eu droit à l'accueil dont elles avaient été privées pendant leur détention ? Nous savons seulement que M. et J. ont été transférés au centre ouvert d'Yvoir (alors qu'ils parlaient le Néerlandais mais pas le Français), et que M. souffre d'une dépression post-traumatique profonde.

Les personnes libérées avec un statut de réfugié ne bénéficient quant à elles d'aucun accompagnement. A la porte du 127 bis, quelque part à Steenokkerzeel, elles n'ont plus qu'à se débrouiller seules. La Belgique reconnaît que ces personnes doivent être protégées parce qu'elles *« craignent avec raison d'être persécutées (...) »*, mais la notion de protection semble relative » Deux des 3 personnes rencontrées qui ont été libérées avec ce statut se sont retrouvées à l'Armée du Salut en

attendant de trouver un logement ou de rétablir leurs contacts perdus.

Enfin, près d'un cinquième des personnes rencontrées ont été libérées du 127bis, après un séjour plus ou moins long, munies d'un papier leur donnant l'ordre de quitter le territoire belge endéans 5 jours, 1 mois, 5 mois, et seules pour affronter la vie de clandestinité qui leur est promise et se remettre psychologiquement d'une période d'enfermement traumatisante. Pourquoi ont-elles été libérées ? Bien souvent cette information ne leur est pas communiquée, ce qui entretient la peur et la soumission. Mais probablement parce que le temps légal de détention est dépassé, parce que leur retour s'avère impossible faute de pouvoir les identifier ou obtenir les documents de voyage requis, etc.

Centre fermé : objectif avoué ou inavouable ?

Outre les « cas Dublin » qui sont quasiment systématiquement enfermés, la sélection des personnes détenues en centre fermé sont le reflet de l'activité administrative et policière (Perrin 2010). Sous une pression de plus en plus forte, l'Office des Etrangers tente par tous les moyens d'améliorer les statistiques d'« efficacité » des centres fermés, c'est-à-dire le taux de personnes détenues qui sont effectivement expulsées, en choisissant les personnes à enfermer en fonction de leur caractère « expulsable » (Perrin 2010). Malgré

cela, nous constatons que hors les « cas Dublin », c'est encore plus d'une personne sur 2 qui est libérée après une période de détention. Et quand on sait que seules 15% des personnes étrangères interceptées par les services de police sont enfermées (Perrin 2010), on se met à douter de l'impact réel des centres fermés sur leur objectif officiel, la gestion des flux migratoires...

Si certaines décisions d'enfermer une personne plutôt qu'une autre sont clairement dictées par une volonté de résultats chiffrés (par exemple lors du regroupement en centre fermé de plusieurs personnes de même nationalité pour un vol collectif), d'autres n'ont aucun fondement logique. Ces cas « facilement libérables » par tout avocat qui se respecte seraient-ils le reflet d'une volonté moins avouable, celle de détruire psychologiquement la personne enfermée et d'insuffler la crainte chez tous les sans-papiers ? La torture psychologique des personnes en situation irrégulière érigée en système politique pour prétendre que le Gouvernement prend les choses en main et rassurer les Belges ?

Jeanne Depireux

1. Reprises en charge par un pays tiers en application de la Convention de Dublin.
2. Dans le respect d'accords bilatéraux.
3. Nous ne connaissons pas les circonstances de libération du quart restant de ces personnes.

Bibliographie

Perrin N. & Schoonvaere Q., 2010. Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Rapport statistique et démographique 2010. Université Catholique de Louvain - Institut IACCHOS - Centre de Recherche en Démographie et Sociétés (DEMO) & Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Office des Etrangers, SPF Intérieur. Rapport d'activités 2010.



LE RETOUR VOLONTAIRE

PROGRAMME HUMANISTE POUR UN MEILLEUR RENDEMENT DES CENTRES FERMES

Chaque jour, des personnes quittent leur pays et entrent en Belgique sans autorisation. Chaque jour, des personnes sortent du territoire belge pour se rendre ailleurs sans autorisation. Les pouvoirs publics exercent une emprise limitée sur la volonté d'aller et venir des migrants. Lorsqu'un étranger est arrêté pour défaut de papiers, deux sorts peuvent lui être réservés. Soit on lui donne un sursis en lui demandant de bien vouloir quitter le pays ; soit on l'enferme, dans une prison moderne, et on lui fait subir un interrogatoire pour évaluer la meilleure façon de le faire quitter le territoire. Dans bien des cas, malheureusement pour les autorités, ces deux traitements doivent être successivement ordonnés. Le fait est que les étrangers n'obtempèrent pas. Ça fait des histoires. Ceux qui sont relâchés, au lieu de partir, se remettent au travail, à louer un logement, on doit les ré-interpeller. Pour ceux qui sont emprisonnés, c'est encore pire, tous les moyens sont bons pour éviter de monter dans l'avion. Ils se mutinent, ils hurlent, ils mordent, ils font sur eux, ils se mutilent ; il y en a même qui se suicident. Des histoires terribles ! Après des mois de détention et de multiples tentatives d'expulsion, il arrive souvent que les autorités

n'aient d'autre choix que de les remettre en liberté, parfois pour les arrêter à nouveau peu après... Dans l'opinion publique, tout ce désordre, amplifié par le développement du régime des centres fermés, pourrait à terme ternir la réputation de ce dernier. Il laisse apparaître les centres comme arbitraires, inutiles et cruels. Pour remédier à ces troubles économiques et médiatiques, les geoliers des centres fermés, prospérant eux aussi sans heurt parmi les humanistes, ont peu à peu adopté une idée pour améliorer le rendement des lieux de détention : « humanisons les prisons ! », se sont-ils pris à scander.

Une idée pour améliorer le rendement des lieux de détention : «humanisons les prisons!»

Dans cette perspective, il est devenu souhaitable que l'expulsion forcée du sans-papier procède de sa propre initiative. A l'avenir, il est essentiel, pour bien faire, qu'on l'imprègne toujours mieux de l'impression qu'il opère un choix rationnel, en se laissant

reconduire hors des frontières nationales. Le processus censé générer ce sentiment est nommé « programme de retour volontaire ». Il consiste à présenter au sans-papier réfractaire la façon dont il doit raisonnablement envisager sa situation. Soit, lui est-il expliqué, vous persistez vainement à vous établir chez des gens sans invitation, et vous les forcez à recourir à la violence pour obtenir réparation de la faute que vous re-signez par votre attitude déplaisante ; soit vous retournez tranquillement à la maison contribuer au développement de votre Nation, et bénéficiez, sans rancune, d'une généreuse aide pécuniaire, qui ne peut vous sembler, à vous, que substantielle, et grâce à laquelle vous pourrez démarrer une activité professionnelle. Pour être efficace, le « retour volontaire » doit pouvoir mobiliser les peurs de la personne enfermée. La perspective de nombreuses semaines de détention avec leur cortège d'angoisses, d'ennuis, d'humiliations et d'interdits doit être accompagnée de la promesse d'un déploiement décomplexé de force proportionnelle à son entêtement. Pour être efficace, le « retour volontaire » doit aussi accentuer la confusion dans l'esprit du détenu. Il doit pouvoir faire œuvre rhétorique, et exploiter le contraste entre théorie et pratique. Il convient tantôt d'indiquer la loi, en rappelant par exemple à l'immigré que, dans le futur, il conservera le loisir d'obtenir un visa s'il se soumet au contrat qu'il lui est proposé. Tantôt, il vaut mieux pointer le droit, en lui remémorant la possibilité de le maintenir écroué tout le temps qu'il

lui faudra pour discerner son intérêt. Enfin, pour être efficace, il est indispensable au « retour volontaire » de susciter chez le détenu, le plus possible, un sentiment de culpabilité. Seule la honte est susceptible de l'éloigner de la conviction que c'est un état de nécessité qui l'a contraint à enfreindre la loi. Seule la honte peut le détourner de la pensée qu'en vertu des principes supérieurs de l'humanité son arrestation est une injustice et son expulsion contraire à ses droits. Sans la honte, les capacités de résistance du détenu ne se laissent pas suffisamment entamer par le « retour volontaire » pour que la volonté du migrant ne se retourne contre elle-même. Mais retranché dans la honte, la crainte et la confusion, le prisonnier se résigne alors, de temps à autre, à accepter la fatalité du destin qu'on lui assigne, et à reconsidérer l'insignifiance des incitants qu'on lui tend, monnaie de singe pour sa soumission docile, économique et discrète.

Le programme de «retour volontaire» impose ou suit la volonté de retour, mais ne la rencontre jamais

Les centres fermés sont donc absolument nécessaires au « retour volontaire ». Qu'il soit offert, pour la forme, aux clandestins libres de leurs mouvements et de leur volonté, ne change vraiment rien à l'affaire. D'abord, cela ne risque pas de crever

le budget. Et pour les quelques-uns qui s'y engagent, il s'agit, en toute circonstance, d'empocher quelques billets avant d'entreprendre un voyage dont ils faisaient, d'avance, le projet. Lorsque ce n'est pas la réclusion physique, c'est en général la réclusion sociale et la précarité de leurs conditions de vie, qui acculent les sans-papiers au « retour volontaire ». Mais il arrive aussi qu'ils y aient recours simplement parce que l'heure est venue pour eux de partir ou parce qu'ils savent bien comment bientôt revenir. Quoi qu'il en soit, le « retour volontaire » n'est pour rien dans leur décision. Le programme de « retour volontaire » impose ou suit la volonté de retour, mais ne la rencontre jamais. Ce n'est que dans l'imposition de cette volonté qu'il trouve sa raison d'être. C'est pourquoi le « retour volontaire » ne peut exister sans les centres fermés. Mais, tout aussi bien, les centres fermés ne peuvent plus se passer du « retour volontaire ». Leurs promoteurs l'ont compris fort bien, centres fermés et « retour volontaire » fonctionnent main dans la main. Ce dernier s'est affirmé comme une pièce essentielle pour faciliter le rodage de la machine à expulser les « illégaux ». Ceci parce qu'il est le meilleur moyen de maintenir, dans le processus de « rapatriement », l'usage apparent de la force physique à un niveau d'humanité acceptable pour l'opinion publique. Un recours accru à la force psychologique permet en effet partiellement de dissimuler le déploiement extraordinaire de violence qu'implique aujourd'hui la mise en œuvre de la politique d'immigration choisie par les pays « d'accueil ». Si

le « retour volontaire » est privilégié par les autorités, c'est aussi parce qu'il n'est sujet à aucune espèce de contestation. Voilà un avantage important, d'autant plus que c'est en tout premier lieu par ceux-là mêmes qui dénoncent les centres fermés que le « retour volontaire » est glorifié.

L'important est d'acquérir un droit d'entrée, pas de bonnes conditions de sortie

Les humanistes y voient généralement un pas engagé sur le chemin de la prise de conscience des besoins et de l'innocence des sans-papiers. Ils interprètent son apparition comme un fléchissement dans la dureté du refoulement. Parmi les humanistes, certains, ignorant plus encore la fonction réelle du « retour volontaire », vont jusqu'à considérer qu'il constitue l'alternative idéale aux centres fermés. Selon ceux-ci, il pourrait les remplacer dans le futur, s'il se mouvait en un système global d'accompagnement social personnalisé capable de répondre de façon assez précise aux préoccupations spécifiques des personnes appelées à quitter le territoire, pour que la privation de liberté ne soit plus qu'occasionnelle. Dans cette optique, les centres fermés se transformeraient en accessoire du « retour volontaire ». Quoi qu'en pensent ses partisans, cette thèse, si elle participe éventuellement à la reconnaissance de certains de



RETURNING HOME, REBUILDING MY LIFE

You choose to return to your country of origin with the assistance of the International Organization for Migration (IOM).

For more information on IOM's Return and Reintegration programme, please contact your social assistant at your reception centre.

fedasil

FEDERALE AGENTSCAP VOOR OPNAVING ASELTOEREKES
AGENCE FÉDÉRALE D'ACCUEIL, D'ÉTRANGERS EN BELGÈ



IOM • OIM

leurs droits individuels, ne défend pas la cause des personnes en situation irrégulière, elle s'y oppose au contraire, frontalement. Il est indifférent de savoir, finalement, si le « retour volontaire » est l'accessoire des centres fermés où si, à l'inverse, les centres fermés sont accessoires par rapport au « retour volontaire », dans la mesure où le retour volontaire n'existe pas (ou plus précisément, il ne peut être institutionnalisé). Il appartient à un paternalisme proprement occidental de se prétendre capable d'isoler et de combler les aspirations existentielles des gens. Et nous nous évertuerions en vain à comprendre ce que les partisans de la thèse ici discutée auraient proposé, par exemple, à El Hadji, que la CRER a rencontré au 127bis, quelques jours avant qu'il ne signe son « expulsion volontaire », en 2010. Cet homme, d'aujourd'hui 21 ans, n'était encore qu'un adolescent lorsqu'il a quitté le Sénégal, son pays natal. Il lui a fallu de nombreux mois pour traverser le désert, la mer et l'Europe, pour gagner notre amère petite Belgique où il s'est débrouillé avec ambition, pendant des années, jusqu'à son arrestation arbitraire. Qu'aurait-il pu lui être accordé concrètement pour lui donner envie d'aller refaire sa vie – où déjà ? – à Dakar ?

Le besoin du migrant, c'est de migrer

Les humanistes présentant le « retour volontaire » comme la solution aux centres fermés prétendent fonder leur thèse sur une compréhension

fine des motifs personnels pour lesquels chaque personne laisse son pays derrière elle. En réalité, ils ne saisissent ni ces raisons, ni la façon dont elles se tissent. Toujours, ils les réinterprètent selon leur vision économiste de l'immigration. Quand le sans-papier maintient que ce qu'il lui faut pour rentrer dans son pays c'est, par exemple, de voir arriver la fin de la guerre, ou de voir les poissons revenir dans la mer, ou encore les saisons pour nourrir sa terre, ils ne savent lui parler, à l'instar des autorités, que de relocalisation et de reconversion. Ce n'est pourtant pas en lui promettant plus d'argent et une meilleure formation qu'ils peuvent espérer son libre consentement. Le « retour volontaire » est un retour forcé déguisé. Sans les centres fermés, il ne peut exister. Aucun programme de retour volontaire ne peut, et ne pourra jamais, rencontrer les besoins des sans-papiers. La seule chose qui importe, à leurs yeux, c'est d'acquérir un droit d'entrée, pas de bonnes conditions de sortie. Le besoin du migrant, c'est de migrer. Michel Foucault, dans les conclusions de son étude historique des sanctions pénales, s'est prononcé sans complaisance sur « l'humanisation » des pénitenciers. Ses mots raisonnent avec d'autant plus d'écho, aujourd'hui, entre les barreaux des centres fermés, qu'on garde à l'esprit que ce n'est qu'en entretenant l'idée d'une faute, dans le chef du sans-papier, que le « retour volontaire » a de beaux jours devant lui. *« Je crois que ce qu'il faut analyser, c'est justement ce que veut dire ce mot "humanité". En fait,*

je crois que ce qui était cherché, c'était une méthode, une manière à la fois raisonnable rationnelle, économique d'exercer le pouvoir. Il y avait dans la terreur et l'éclat des supplices une espèce de dépense politique non seulement inutile, mais dangereuse, puisque le plus souvent les supplices suscitaient révoltes, mécontentements, mouvements d'émeute, etc. Alors on a cherché un moyen discret, absolument économique d'exercer ce pouvoir de punition, et c'est à cette nouvelle économie du pouvoir qu'on a donné le nom d'humanité.»⁴

4. « Michel Foucault par lui-même », réalisé par Ph. Calderon, ARTE France/ BFC productions, 2003.

Thomas Evrard

MAGGIE DÉBLOQUE UN BUDGET

Le gouvernement belge persiste dans sa politique de frontière close et dans sa gestion des flux migratoires basée sur le couple centre fermé et expulsion. Toutefois, il a de plus en plus de mal à justifier les conséquences et les vives critiques qui s'élèvent face à la crise de l'accueil et aux traitements infligés au sein des centres fermés. Pour se dédouaner de ses responsabilités et rejeter toutes les fautes sur les sans-papiers, le gouvernement a dégainé l'argument du « retour volontaire ». Il a donc lancé une grande opération d'intox. Et il a décidé d'y mettre le paquet, notamment financier. C'est ainsi que la crise économique n'a pas atteint la secrétariat d'Etat à l'Asile et à la Migration. En effet, lors de l'ajustement budgétaire de mars

2012, qui a amputé de 2 milliards d'euros un budget global bouclé avec bien des difficultés à peine deux mois auparavant, chaque département ministériel a été mis à contribution, sauf celui de Maggie De Block. Au contraire, elle a gagné 26 millions supplémentaires ! Difficile de savoir précisément comment va être affectée cette manne, même si nous savons qu'une partie va servir à la création d'un nouveau centre pour candidats au retour volontaire. Fidèle à stratégie de communication « ferme mais humaine », Maggie De Block s'est contentée de déclarer au Soir qu'elle comptait surtout « investir » dans la politique d'expulsion.

Jerome Matagne

HUMANISER L'INHUMAIN ? FAITES MÈRE !

CHRONIQUE ORDINAIRE D'UN SYSTÈME QUI RETIENT, LIBÈRE OU EXPULSE «SES ENFANTS»

Victoire ! Sofian, que je suivais depuis deux mois au centre 127bis, m'annonce sa libération ! Nous prenons un moment autour d'un thé à la menthe afin d'échanger sur son vécu de l'enfermement et sur ses projets. Contre toute attente, Sofian a la mine fatiguée, attristée – pour ne pas dire déprimée – tranchant avec l'impression que j'avais eu lors de ma visite au centre ou suite à nos nombreuses conversations téléphoniques. Il m'était alors apparu comme ayant beaucoup de ressources, et se montrait peu fragilisé par la détention. Son ressenti face à sa libération de la veille est très mitigé. Bien sûr il est content, mais en même temps, plus éteint, très nerveux, et angoissé face à cette nouvelle liberté. Mais au fond, un retour à quelle(s) liberté(s) ? Depuis son arrivée au centre 127bis, Sofian a perdu tous les numéros de ses contacts, mais surtout son employeur et son hébergement. Le jeune homme se réjouit de voir le spectre de l'expulsion s'éloigner, mais il apparaît comme « nostalgique » du temps carcéral. Il est difficile pour nous, de l'extérieur, de comprendre pourquoi, ou plutôt comment, la libération n'est pas seulement un temps de soulagement voire de joie, mais peut-être un moment

propice à une certaine désorientation, une déstabilisation psychologique et sociale (outre la question juridique, toujours centrale).

Mère carcérale

Afin de mieux cerner les raisons de ce « coup de blues » ressenti à la libération, nous pouvons nous intéresser de plus près au déroulement de la vie en centre fermé (sans nier l'influence de la personnalité de Sofian : compliant, respectueux, un brun séducteur et très sociable). Durant son séjour en centre fermé, Sofian, qui parle français et arabe, avait de bonnes relations avec la plupart des détenus. Il entretenait aussi des liens assez privilégiés avec certains gardiens et l'une des assistantes sociales. Sofian se sentait particulièrement apprécié par quelques fonctionnaires du centre, ce qui lui avait valu des « bons » conseils juridiques (pour changer d'avocat ou introduire une demande d'asile pour homosexualité). Je tentais juste pour ma part de lui rappeler que ces derniers avaient pour fonction de travailler à (ce qu'il redoutait le plus !) son expulsion de Belgique. Lors de sa détention, il ne se plaignait que de l'ennui et



du manque d'activités. A l'extérieur, si l'on prend l'exemple d'un citoyen, jouissant de sa liberté et de papiers en ordre, mais victime de la précarisation de ses conditions de vie, ou pire encore si l'on prend une personne en situation illégale, les préoccupations sont tournées vers les besoins dit *primaires*, ou *de survie* (Que manger ? Où dormir ? Comment se laver ? Il me faut gagner un peu d'argent et aller faire ma lessive, etc.). Contrairement au « séjour » au centre fermé, où les « résidents » se voient en effet pris en charge, par ce nous pourrions qualifier de *mère*, censée les accompagner pendant le processus d'expulsion (ou de rétention comme diraient nos voisins français). Celle-ci prend donc en charge le corps du détenu, elle (sur)veille ses faits et gestes, organise et planifie

son temps (heure de levé, des repas, de la sortie dans la cour). De manière structurée et rythmée, cette *mère* nourrit, lave, envoie promener (au sens propre déjà !) et endort (beaucoup de témoignages relatent une distribution massive et peu suivie d'anxiolytique et d'antidépresseurs). De manière plutôt inconsciente et inavouable, cette situation insidieuse, voire perverse, peut être vécue sur un mode sécurisant pour certains détenus, tel que Sofian.

Humanisation des centres de détention: utopie ou outil ?

Un lien pourrait s'établir ici entre le ressenti de Sofian et la volonté (en vogue) d'« humaniser » les centres

fermés. Par exemple, à travers des rapports moins « gardiennants » entre le personnel et les détenus, et ainsi renforcer, jouer avec le sentiment intériorisé d'une certaine « confiance », d'un certain « confort » pour les « résidents en voie d'expulsion ».

Ces aspects sont largement observables dans le documentaire *Vol Spécial* de Fernand Melgar (2011), tourné en Suisse, dans un centre fermé d'une capacité exceptionnellement réduite de 25 détenus. En effet, on y constate une relation du personnel envers les détenus qui tend plus à la fonction d'éducateur, avec un contact plus intime, une certaine empathie qui peut se dire (ou se jouer ?). Mais on voit en parallèle, que même s'il existe une certaine prise en compte du sujet au cours de sa détention, la finalité reste la même : l'expulsion. Le caractère humanisant de ce centre est représenté notamment par un travailleur (gardiens ou éducateurs) qui annonce une expulsion d'un ton fraternel et accompagné d'une tape dans le dos à son interlocuteur ; cette même personne qui ferme à clé le soir la porte de chaque résident en lui souhaitant individuellement « bonne nuit ! »

Sous cette apparence de convivialité, c'est un appareil carcéral que l'on pourrait qualifier de *schizophrénique* qui opère. Nous jouons ici sur les mots (« résidents », « mère ») pour exacerber l'hypocrisie d'un système qui cherche à se donner une bonne image afin de duper, d'une part, ces propres « victimes », et d'autres part, l'opinion publique, face

à ses intentions peu louables : des expulsions avec un protocole violent et humiliant, des détenus expulsés dans un pays où ils n'ont souvent plus rien, ni famille, ni ressources, et livrés aux autorités au coût de leur liberté voire de leur vie. Mais, qu'est ce qui nous permet de qualifier de schizophrénique ce système ?

Une institution qui «rend fou»?

Cette humanisation pourrait avoir comme conséquence d'exacerber d'avantage le fonctionnement psychotique des centres fermés. Ce qui caractérise ce type de fonctionnement est, tout d'abord, ce que l'on appelle le *déni* : cette « mère centre fermé » se fourvoie de ce qu'elle est elle-même ; une instance carcérale qui occulte les Droits de l'Homme. Mais, son déni porte surtout sur l'histoire de chacun qu'elle enferme : nier leur vie de famille, nier les raisons de leur exil, nier les dangers qu'ils encourent en retournant chez eux, etc. Un des autres mécanismes de défense est le *clivage*. Certes, ce mode de fonctionnement en « bon » ou « mauvais » (sans y inclure de nuances) sera d'autant plus probant avec une mise en application du concept d'« humanisation » des centres fermés. Toutefois, il est d'ores et déjà présent dans leur fonctionnement tel qu'on le connaît aujourd'hui. En effet, d'un côté cette *bonne mère* qui prend des airs d'assistantat, qui prend soin, qui contient. Et d'un autre côté, cette *mauvaise mère* qui enferme, contraint, et enfin *expulse*.

Commençons par humaniser le mieux (l'individu et ses droits fondamentaux) et non le pire (les restrictions de libertés)

Il apparaît donc que la psychopathologie en centre fermé ne soit pas l'apanage des détenus, comme on voudrait nous le faire croire, mais elle serait avant tout ancrée dans le « système ». Cette réflexion s'est construite à partir d'un cas particulier, celui de Sofian, mais le vécu de l'enfermement, et de la libération est propre à chacun. Dans le cas de détenus plus vulnérables sur le plan psychologique (en lien parfois à des événements traumatiques justifiant la demande d'asile), il semble légitime de questionner les conséquences, et notamment le potentiel « pathologisant », « aliénant » de ce type d'enfermement. Et par la même mesure, nous pouvons suggérer également la fragilité que ressentent les détenus remis en liberté, désormais « enfermés dehors », souvent sans toit et sans argent. Alors en effet, parler d'humaniser les centres fermés, c'est reconnaître une certaine violence du maintien des individus en centre fermé et c'est déjà en soi un progrès. Pour autant, les élus politiques, l'Office des Etrangers et les directeurs de centre auront beau imaginer des mesures visant l'amélioration des conditions de vie, l'« humanisation » d'un système qui ignore le Sujet, son Désir et sa Liberté, restera un leurre.

Camille Hatte

Pour en savoir plus :

<http://jeanmarcdamien.unblog.fr/philop/la-pyramide-de-maslow-et-lechelle-de-vie/>

et

Lhuillier D. *Le Choc Carcéral, survivre en prison, Paris, Bayard, 2001*

TÉMOIGNAGE

Le 25 novembre 2011 est une date spéciale pour A. Ce jour là, au bout de presque quatre mois de détention au centre fermé 127bis, il retrouve la liberté. Ses amis l'attendent à la sortie. C'est la fin du cauchemar.

Bien qu'à contre-cœur, les autorités belges ont dû le libérer avec un Ordre de Quitter le Territoire. Elles auraient préféré l'expulser vers son pays d'origine, la Mauritanie, et avaient à cette fin organisé un entretien à l'ambassade. Une fois la nationalité d'A. certifiée et son laissez-passer délivré, il ne restait qu'à le placer sur un vol pour Nouakchott et... un de moins !

C'était sous-estimer deux éléments : la ruse du jeune homme et la philosophie de l'ambassade mauritanienne. À l'entretien, A. nie être Mauritanien. L'ambassade s'engage à faire des recherches afin de vérifier s'il ment. C'est le début d'un jeu de dupes, car cette ambassade ne délivre apparemment jamais de laissez-passer. *«Je ne sais pas pourquoi ils le font, mais je l'ai déjà entendu dire par plusieurs personnes»*, raconte A.

Aujourd'hui il vit avec ces mêmes amis qui l'attendaient à la sortie du 127bis et il cherche un boulot. Nous nous sommes donné rendez-vous dans un bar. Autour de nous la vie bruisse. D'une voix douce, A. répète : *«c'est pas facile, c'est pas facile... On ne peut pas s'adresser aux agences d'intérim, et le bouche à oreille, ça ne va pas vite»*. Il regarde autour de lui, puis ajoute: *«le problème, c'est la confiance. Si je viens dans ce*

bar et je leur demande s'ils cherchent quelqu'un, ils vont me dire non. Mais si je suis présenté par quelqu'un qu'ils connaissent, alors ils auront confiance. C'est ça la difficulté».

Le manque de boulot, cela veut dire manque d'argent, *« même juste pour acheter du crédit téléphonique et appeler ma famille... Ça fait un mois que je ne leur parle pas »*. Côté légal, A. a une demande de régularisation en cours. Son avocat l'encourage à compléter le dossier avec d'autres éléments : *«il me dit de chercher encore des témoignages, "des compléments", il appelle ça, mais je ne sais plus quoi ajouter !»*. En Belgique depuis 2009, A. est bien plus ancré que la plupart des étrangers établis *« légalement »* dans ce pays. Mais il lui faut le prouver...

Entretiens, il a aussi décidé d'aller voir de plus près ce que fait le Collectif Sans-Papiers Belgique, *« ça a l'air intéressant »*, dit-il. Le premier contact avec une asbl de Bruxelles a par contre été une déception: *«ça n'a servi à rien. Ils m'ont juste dit qu'ils allaient appeler l'Office des Etrangers pour savoir où en était mon dossier, mais mon avocat peut très bien faire ça»*.

La bonne nouvelle, c'est qu'une amie l'a mis en contact avec un jardinier qui cherche un aide. *«Je ne sais pas faire du jardinage, mais dans ma condition j'accepte tout, même si je découvre que je suis allergique aux plantes ! Puis, quand j'aurai des papiers je pourrai reprendre ma formation de mécanicien...»*.

Francesca Spinelli

EXPULSION COLLECTIVE

Le 6 mars, une vingtaine de ressortissants congolais ont été expulsés au départ de l'aéroport de Melsbroek.

Quelques-unes de ces personnes étaient recherchées en République Démocratique du Congo. La Belgique a donc pris le risque qu'elles soient immédiatement arrêtées à leur arrivée à Kinshasa, emprisonnées, torturées. C'est le cas pour Didier Lihau Bondule, fils de Marcel Lihau, un des auteurs de la Constitution du pays et cofondateur du parti d'opposition Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS). Didier Lihau est arrivé en Belgique en 2009 après avoir passé trois mois dans une prison de Kinshasa, d'où il a réussi à fuir. Sa première demande d'asile a été refusée par manque de preuves. Il vient d'en introduire une deuxième, en y joignant l'avis de recherche émis contre lui par les autorités congolaises. C'est aussi le cas pour Jean-Pierre Mvuama, qui a vécu en Belgique pendant de nombreuses années avec ses deux enfants. D'autres risquent également d'être en danger car ils ont été interpellés lors des manifestations d'opposition à Kabila à Matongé au moment des élections congolaises.

En renvoyant ces personnes et leurs concitoyens en RDC, le gouvernement belge se fait le complice des violations des droits humains commises par le régime de Kabila - violations reconnues et dénoncées par de nombreuses organisations internationales, dont Human Rights Watch.

Cette opération a été menée en toute discrétion, à bord d'un avion de la Défense, affrété tout spécialement dans le cadre d'une mission humanitaire de B-Fast, suite à l'explosion d'un dépôt d'armes à Brazzaville ayant causé de nombreuses victimes. B-Fast, fierté de notre politique étrangère, est une structure d'intervention rapide qui envoie des équipes d'aide d'urgence lors d'une calamité ou d'une catastrophe causée par la main de l'homme. Porter secours et assistance en est la raison d'être. Utiliser les moyens d'une mission humanitaire pour envoyer des gens vers une mort certaine : quelle ironie...

Jerome Matagne,

d'après le Communiqué de presse envoyé le 5 mars 2012 par la CRER et le CRACPE

QUESTIONS PARLEMENTAIRES

QUESTION DE ZOÉ GENOT À MAGGIE DE BLOCK SUR «L'ORGANISATION DES VISITES AUX DÉTENUS DANS LES CENTRES FERMÉS»

Zoé Genot (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, l'arrêté royal du 2 août 2002 fixant le régime et les règles de fonctionnement applicables aux centres fermés et modifié par l'arrêté royal du 8 juin 2009 mentionne, aux articles 26 à 45, les dispositions en matière de visites aux occupants et de visites du centre. L'article 28 précise que les visiteurs sont inscrits dans le registre des visiteurs.

Au cours des derniers mois, des personnes désireuses de rendre visite à un occupant du centre fermé 127bis, entre autres, se sont vu refuser la visite au jour demandé pour cause de manque de place disponible. Les conditions matérielles empêchent ainsi le respect du droit des occupants mentionné dans l'arrêté royal.

Étant donné le besoin parfois urgent des occupants du centre de recevoir la visite d'un proche, pour des raisons matérielles ou psychologiques, ces refus peuvent avoir des conséquences importantes.

Madame la secrétaire d'État, **quel est le nombre de visites simultanées**

autorisées dans chacun des centres fermés du pays ? Combien de visites potentielles cela représente-t-il par jour ?

L'augmentation du nombre de visites quotidiennes possibles peut passer par l'aménagement d'un local plus grand ou par un élargissement des horaires de visite. Étant donné les refus réguliers de visites au centre fermé 127bis, ne serait-il pas opportun d'augmenter la fréquence des moments de visite et/ou d'y consacrer un local plus grand permettant d'accueillir simultanément un plus grand nombre de personnes extérieures, en réinvestissant, par exemple, dans le local utilisé à cette fin jusqu'en février 2011 ?

Maggie De Block, secrétaire d'État: Monsieur le président, chère collègue, en réponse à votre question, s'agissant du nombre de visites simultanées autorisées dans chaque centre, je vous livre les informations suivantes:

- le centre de transit 127 a une capacité de 20 visites simultanées (deux personnes par visite, sans compter les enfants), soit un potentiel de 40 visiteurs par jour ;

- le centre 127bis a une capacité de dix visites simultanées (deux personnes par visite, sans compter les enfants), soit un potentiel de 20 visiteurs par jour en semaine. En week-end, ce chiffre passe à 40 car deux plages horaires sont prévues pour les visites ;

- le centre de Bruges a une capacité de 33 visites simultanées (deux personnes par visite, sans compter les enfants), soit un potentiel de 66 visiteurs par jour ;

- le centre de Merksplas a une capacité de 20 visites simultanées, soit un potentiel de 40 visiteurs par jour ;

- le centre de Vottem a une capacité de quatre visites simultanées soit un potentiel de 48 visiteurs par jour car six tournantes sont organisées.

S'agissant du nombre de visites autorisées quotidiennement permettant à l'ensemble des résidents d'avoir un contact régulier, les centres mettent tout en œuvre pour permettre aux visiteurs de rendre visite aux résidents. Jusqu'ici, on n'a jamais eu de plaintes en ce sens. Dans le cas du centre 127bis, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas de refus de visite, car le centre propose toujours un autre jour pour effectuer la visite lorsque la capacité d'accueil des visiteurs est atteinte.

S'agissant de l'augmentation de la fréquence des visites au 127bis et/ou de l'aménagement d'un local beaucoup plus grand, depuis ce lundi 13 février,

le centre 127bis a aménagé un local permettant de recevoir deux fois plus de visiteurs qu'auparavant. Lorsque ceux-ci ne respectent pas les heures de visite, il devient difficile pour le personnel de gérer les visites.

Zoé Genot (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je suis heureuse que le 127bis ait été adapté en conséquence.

Maggie De Block, secrétaire d'État: Dans les autres centres, aucun problème ne s'est jamais posé ! À présent, vous disposez de chiffres !

Commentaire de la CRER

Suite à cette question parlementaire et aux plaintes, sous sommes heureux de constater que le trop petit local de visite ait été abandonné au profit d'un ancien local encore utilisé l'année passée... Ce n'était pas si difficile!

Extraits collectés et commentés
par Jeanne Depireux

QUAND LE FÉDÉRAL SE SUBSTITUE AU LOCAL

Deux faits récents de l'actualité liégeoise nous semblent révélateurs d'une tendance de fond en matière d'asile et migration dans notre beau royaume de Belgique.

Depuis quelques mois, quatre villes (Liège, Charleroi, Gent et Antwerp) participent à une expérience pilote destinée à appliquer la circulaire dite de «retour volontaire» signée par Melchior Wathelet en juin 2011. De quoi s'agit-il? Un fonctionnaire de l'Office des Etrangers (à Liège il s'agit d'une fonctionnaire) est «détaché» pour travailler dans les locaux de l'Administration Communale mais sans être sous l'autorité du bourgmestre. Cette fonctionnaire a une autonomie suffisante pour organiser des formations pour le personnel communal concerné, pour expliquer aux services sociaux ses critères de priorité dans les expulsions et pour superviser la bonne application de la directive. Le bourgmestre de Liège, interpellé sur cette question par un conseiller communal, a reconnu les faits dont la non- subordination de cette fonctionnaire, pourtant bureaucratiquement installée dans les locaux communaux. Notre petit doigt nous dit que cette entaille dans

l'autorité locale au profit d'une politique fédérale de répression pourrait être une perspective «d'avenir»...

Lors de la manifestation organisée à l'occasion du 13ème anniversaire de la mise en place du Centre fermé de Vottem, nous avons appris que les forces de l'ordre ne seraient pas commandées par un officier de police de la commune de Herstal ou de Liège, mais bien par un policier fédéral qui, bien que théoriquement sous l'autorité des bourgmestres de Liège et de Herstal, avait une grande et déconcertante liberté d'action. C'est donc maintenant le corps de police fédéral qui prend le pas sur le corps politique... Avec les 500 manifestants nous avons pu mesurer en direct, ce dimanche 18 mars 2012, que ce changement de commandement était tout sauf anecdotique. Par exemple lorsque, sans rire, des policiers de Herstal nous ont expliqué que l'autorité (reliée par oreillette) interdisait le démarrage de la manifestation aux personnes porteuses d'un sac (à dos ou autre). Et sur place, la menace directe des deux auto-pompes s'est faite sentir très très lourdement ... simplement parce que des manifestants tapaient sur la porte du centre avec leurs seules mains ...

Est-ce un hasard si c'est en matière d'asile et de migration que le fédéral supplante le local? A suivre bien sûr...

Didier Somzé
Membre du Cracpe de Liège

CRER NEWS

DANSE EN PAPIER, LE 4 NOVEMBRE 2011

Dans le très beau cadre de la salle de la Tentation au centre de Bruxelles, la Cie Transe en Danse, métissée de comédiens/danseurs belges et burkinabés, a proposé un spectacle abordant les migrations clandestines. Le ton, tantôt drôle, parfois prenant, a embarqué petits et grands dans un voyage poétique entre danse et théâtre, chant et slam, au milieu d'un décor entièrement réalisé en papier, comme un écho à la fragilité, mais aussi à l'ironie bureaucratique du statut d'illégal en Europe.



Afin de répondre aux questionnements que le spectacle a pu soulevé, Oscar Flores, coordinateur de la CRER a ensuite présenté les actions de notre association en les mettant en perspective avec les politiques migratoires actuelles.

Vers 22h, le slameur Doueslik, qu'on avait entendu précédemment lors du spectacle, a présenté son chant de mots pour la première fois en Europe ! Il fut ensuite relayé par les sons endiablés, fusionnant cumbia, dancehall, balkanhit et patxanga, du DJ Quilombo !

Au vu des sourires, de l'ambiance sur la piste de danse, du nombre d'entrées et des boissons afonées, la soirée fut un beau succès ! Merci à tous ceux qui sont venus partager un moment culturel, solidaire et chaleureux avec les artistes de cette soirée.

Des images du spectacle à voir dans le reportage du Collectif coup2pouce, diffusé sur Télé Bruxelles : http://www.dailymotion.com/video/xnrb3z_l-enfer-c-est-les-centres_creation

SAINT NICOLAS AU SQUAT DE LA RUE DE LA CONCORDE, LE 3 DÉCEMBRE 2011

De mèche avec l'Office des Etrangers, le Père Fouettard avait rayé de la liste de Saint-Nicolas certains enfants de Bruxelles ! Ces enfants occupaient avec leurs familles réfugiées des immeubles de la ville ou attendaient dans des Centres Ouverts que l'administration décide de leur sort, le plus souvent entre l'expulsion ou l'Ordre de Quitter le Territoire...

Faute de papiers, nous avons apporté à ces enfants un peu de réconfort et aidé Saint-Nicolas, patron de tous les écoliers, à mettre des jouets dans leurs petits souliers !

Il est donc bien passé ce 3 décembre distribuer ses cadeaux et friandises aux enfants du squat de la rue de la Concorde, à Ixelles. Ils étaient impatients de le voir arriver, et tellement émerveillés une fois le grand personnage présent, chez eux ! Une belle et triste après-midi de décembre...

D'autres enfants d'autres squats de Bruxelles ont également reçu des cadeaux et bonbons à cette occasion.

Merci à ceux qui ont donné des jouets, des friandises, ou de leur temps pour permettre à ces enfants d'avoir, pour une fois, un peu de magie dans les yeux !

Le récit en images à voir sur: http://www.youtuch?v=WQL2X7nmu3Y&feature=mfu_channel&list=UL



STEENROCK 2012

Le STEENROCK 2012 est en marche... Rendez-vous le 5 mai pour la 3e édition !

Cela fait maintenant trois ans que nous nous sommes lancé ce fou défi : organiser un après-midi de concerts gratuits devant les grilles du centre fermé 127bis, au bord des pistes de l'aéroport de Zaventem ! Mais pourquoi, et pour qui, donc ? Pour manifester ensemble notre désaccord sur l'existence de ces prisons pour étrangers venus chercher chez nous ce qu'ils ne pouvaient trouver ailleurs, et offrir en musique notre soutien aux personnes

enfermées qui n'ont pourtant commis aucun crime. Au vu du succès des dernières éditions, nous relançons la machine cette année et vous invitons à venir en joyeuse masse ce 5/05. L'édition 2012 est organisée par la CRER, Bruxelles-Laique et le SCI.

Parce que la poésie et la musique sont des armes douces mais redoutables contre l'injustice, parce que l'art et la mobilisation des artistes permettent de sortir de l'indifférence, parce que nous voulons offrir aux personnes migrantes et sans-papiers un chant de solidarité :

**Rendez-vous le 5 mai 2012
pour une journée de manifestal**

**Faites de la musique,
pas des centres fermés!**



Contact: steenrock127bis@gmail.com

Infos : www.myspace.com/steenrock

Aline Martin



Tel.: 0477/59 19 45

@ : coordsanspapiersbxl@yahoo.fr

Site internet : <http://regularisation.canalblog.com>

Soutien au n° Triodos : 523-0801898-74

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

Marion Englert

Thomas Evrard

Ann Laure Degive

Camille Hatte

Francesca Spinelli

Aline Martin

Jerome Matagne

Mateo Cordier

Oscar Flores

Jeanne Depireux

Simon Blackley

Couverture et dessin : Nadia Berz

Graphisme et mise en page : www.willydiseno.com

ABONNEMENT DE SOUTIEN

BELGIQUE : 30 €/an

Pour soutenir les actions de la CRER, versez une cotisation de minimum 30 € sur le compte Triodos 523-0801898-74 et recevez les Carnets Noirs chez vous pendant un an (en précisant en communication l'adresse postale et éventuellement e-mail). Les bénéfices sont intégralement utilisés pour l'ensemble de nos activités de soutien aux sans-papiers et demandeurs d'asile.

Pour toute information complémentaire : crerabo@gmail.com

Libérez nos Semences

Un film réalisé par **DAVID DEL OLMO**

Différents organisations environnementales, des paysans, des agriculteurs et de nombreux citoyens venant de plusieurs pays se mobilisent pour se confronter au lobbis de l'industrie agro-alimentaire, en train de prendre le contrôle sur un sujet qui nous touche à tous les être de ce planète :

LA PRIVATISATION DES SEMENCES, la base de notre alimentation.

Et une question se pose...

Que pouvons-nous faire, en tant que citoyens, pour pas laisser à ceux qui veulent détruire le monde par l'avarice ?



à VENDRE www.liberationfilms.be et www.willydiseno.com



STEENROCK

FAITES DE LA MUSIQUE
PAS DES CENTRES FERMÉS!



ZEP ZONE D'EX
PRESSION
POPULAIRE

CLAUDE SEMAL

LES TAUPES QUI BOIVENT DU LAIT

MARY M - LES POLISSONS

LE RYTHME DES FOURMIS

STEAMHEAD

SAMEDI 5 MAI 2012

MANIFESTIVAL GRATUIT DEVANT LE CENTRE FERMÉ 127BIS
DE 13H A 18H A STEENOKKERZEEL (10 KM DE BRUXELLES)
RENDEZ-VOUS A 13H A LA GARE DE NOSSEGEM - TRAJETS EN BUS ET VÉLO ORGANISÉS

WWW.MYSPACE.COM/STEENROCK